



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 3 juillet 2023

Délibération CA – 2023-07-03-05.7

Relative à diverses conventions

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 3 juillet 2023

- **Point de l'ordre du jour**
5. – Conventions diverses

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur les diverses conventions suivantes :

- Convention d'accès à la restauration des personnels de l'Université de Limoges

Nombre de membres participant à la délibération : 15
Abstentions : 0
Pour : 15
Contre : 0

Fait à Limoges le 3 juillet 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi

